

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL****3ème séance**

De la séance ordinaire du

de la législature
2016 - 2021**Jeudi 10 novembre 2016, 20 h.00**

En la salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence	:	M. Henri PISANI , Président
Sont présents	:	44 Conseillères et Conseillers sur 55
Excusé(e)s	:	Mmes CORTHEZY Chloé LIGUORI Olga WYSS Lia
		MM. FAYET Jean-Jacques FERAZZA Pier Antonio ISSLER Arik OPPLIGER Patrick PACHE Olivier RACCIATTI Gabriel STRAESSLE Laurent WITTMER Aldo
Absent(e)s non excusé(e)s	-	
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	M. SERVAGEON Nicolas, secrétaire

Le Président Henri PISANI souhaite la bienvenue à tous les Conseillères et Conseillers présents, salue la Municipalité in corpore, les représentants de la presse ainsi que le public. Il ouvre officiellement la séance.

1. Appel

Il est effectué par **M. Nicolas SERVAGEON**, secrétaire.

A part les Conseillères et les Conseillers excusés et **M. Lionel PISANI** à assermenter, 43 membres sont présents. Après l'assermentation, le nombre de Conseillers sera de 44. Le quorum est donc largement atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 13 octobre 2016

M. le Conseiller Philippe URNER relève qu'il est l'auteur du rapport et non pas M. le Conseiller Philippe MUGGLI comme mentionné au point 7 (pages 34 et 35). La rectification sera faite dans le PV et des excuses sont présentées pour cette coquille.

Vote : Les Conseillères et Conseillers acceptent le PV rectifié à l'unanimité.

M. Nicolas SERVAGEON, secrétaire, est remercié pour ce PV.

4. Assermentation

Le dernier Conseiller communal à assermenter est **M. le Conseiller Lionel PISANI**, excusé lors de la cérémonie d'assermentation du 29 juin et lors des deux premières séances de la législature. **Le Président Henri PISANI** demande à l'Assemblée de se lever et lit le serment d'usage :

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays."

"Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer."

M. le Conseiller Lionel PISANI prononce la promesse et lève la main droite. Il prend ensuite place au sein des rangs du Conseil, portant ainsi le nombre de membres présents à 44.

5. Communications du Bureau

Le Président Henri PISANI donne les communications suivantes :

- Il informe que le Bureau s'est réuni pour préparer le Conseil du 8 décembre. Il y aura, comme à l'accoutumée, le repas de fin d'année. Cela implique un décalage dans l'heure puisque le Conseil débutera à 19h00. Pour éviter des déplacements entre le Conseil et le lieu du repas, les deux se tiendront à la Salle Polyvalente de Prazqueron. Il est rappelé à tout le monde de bien vouloir compléter le tableau envoyé par le Secrétaire (participation au repas et IBAN).
- Il invite les commissions permanentes à transmettre au secrétaire les feuilles de présences pour que les jetons de présence puissent être préparés.
- Il informe qu'il a été invité à l'événement organisé par le SDIS et qu'il a dû s'excuser pour raison médicale.
- Il informe qu'il a rencontré la Municipalité, en présence du Vice-président et du secrétaire, pour mieux planifier les séances et le dépôt des préavis. Le planning adapté se trouve sur le site et chacun peut d'ores et déjà agender les dates 2017.

6. Communications du Syndic et des Municipaux

M. le Syndic Daniel CROT fait part des communications de la Municipalité :

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Voici quelques points à signaler pour cette 3e séance de la législature :

Monsieur Etienne Rochat, Pasteur de la Paroisse protestante de Cheseaux-Romanel et Vernand, a pris sa retraite le 30 octobre dernier. Son successeur est Madame Hildèn Armi, Diacre, à 50 %. Ce dimanche, mes collègues Denis Favre et Blaise Jaunin se joindront à moi afin de participer au Culte qui aura lieu à 10h00 au Temple de Romanel. Monsieur Jaunin poursuivra la journée en participant à l'apéritif et au repas qui seront servis dès 11h30 à Prazqueron. Cette partie récréative sera également l'occasion de prendre officiellement congé de notre Pasteur.

Dès le 1er janvier 2017, le prélèvement de la taxe spécifique liée au fonds communal de soutien aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et au développement durable, sera augmentée à fr. 0.009/kWh.

Le 4 novembre 2016 le Département du territoire et de l'environnement a approuvé préalablement, sous réserve des droits des tiers, le Plan de Quartier "Pré Jaquet". Sa mise en vigueur interviendra dès la fin de la procédure qu'il a entreprise concernant l'opposition restante.

Pour votre information, votre Municipalité s'est retrouvée à huis clos le vendredi 28 octobre dernier, toute la journée, afin de discuter plus en profondeur des dossiers qui nous prennent du temps et qui ne peuvent faire l'objet lors de la séance de Municipalité hebdomadaire traditionnelle, à savoir :

- organisation du Bureau Technique
- bâtiments scolaires
- accueil de jour parascolaire
- bâtiment du Brit
- développement urbanistique en général, etc.

Cette journée a été très appréciée par l'ensemble du Collège municipal.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité.».

7. Préavis municipal N° 05 / 2016 – « Plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021 »

M. le Conseiller Philippe MUGGLI, auteur du rapport de la Commission des finances, lit le rapport à l'Assemblée.

DISCUSSION

Le Président Henri PISANI remercie **M. le Conseiller Philippe MUGGLI** pour sa lecture. Avant d'ouvrir la discussion, il passe la parole à **M. le Syndic Daniel CROT** qui souhaite souligner l'excellent rapport établi par la Commission des finances qui a très bien compris le mécanisme du plafond d'endettement. Même si certains chapitres sont toutefois jugés optimistes, cela démontre avant tout l'envie de la nouvelle équipe municipale d'avancer ensemble sur les différents dossiers.

Le Président Henri PISANI remercie **M. le Syndic Daniel CROT** et ouvre la discussion.

M. le Conseiller François MORIER admet qu'il n'est pas très familier avec l'exercice du plafond d'endettement. Cependant, il relève que la notation de Romanel se péjore à chaque nouveau plafond d'endettement. Il souhaite donc connaître quel serait le mécanisme qui empêcherait Romanel de passer un seuil critique ? Il a l'impression que rien ne peut endiguer cette dégradation.

M. le Syndic Daniel CROT relève que la situation pourrait devenir critique mais qu'elle ne l'est pas pour le moment. Le développement prévu induisant les investissements provoquera aussi une augmentation des recettes fiscales. La Municipalité ne prévoit donc pas de situation critique en 2021 d'autant plus qu'il ne sera pas possible de faire tout ce qui est prévu.

M. le Conseiller François MORIER souhaite donc bien comprendre : les réalisations iront moins vite que le plan des investissements ?

M. le Municipal Denis FAVRE rappelle que le plafond d'endettement provient de la révision de la Constitution et que, auparavant, l'autorisation d'emprunter devait être obtenue de la part du Canton à chaque dépôt de préavis. La nouvelle Constitution a donné plus de latitude aux communes qui doivent ainsi fixer un plafond d'endettement au-delà duquel elles ne peuvent aller. Le plafond d'endettement n'est donc pas un montant qui sera dépensé mais une enveloppe qui permet de réaliser les investissements utiles, sans avoir à passer à chaque fois devant le Canton. Il est important de rappeler que tous les préavis repassent devant le Conseil pour acceptation et que le plafond d'endettement n'est pas un chèque en blanc. L'objectif de la Municipalité est de rester en dessous de ce plafond qui doit être suffisant pour permettre à la Commune de travailler sans avoir à retourner vers le Canton au cours de la législature.

M. le Conseiller Thierry HENRY indique qu'il soutiendra le plafond d'endettement tel que préconisé par la Commission des finances. Par contre, il souhaite savoir quand la Municipalité sera en mesure de présenter un plan de financement, des recettes et proposer une vision financière au Conseil pour la législature? Des investissements sont certes indispensables, des nouveaux habitants amèneront de nouvelles recettes mais aussi de nouveaux coûts. Il serait donc utile de connaître le plan financier de la Commune ainsi que les pistes envisagées par la Municipalité pour pallier les recettes qui ne se feront plus suite au gel de la zone industrielle de la Saugé par exemple et connaître comment la Municipalité compte rembourser ses emprunts.

M. le Conseiller Lothar HELM intervient dans le sens de ce qui a été évoqué par ses collègues et indique qu'il s'est penché sur l'annexe 2 du préavis qui fait état de la planification des investissements en la comparant avec ce qui avait été mis au budget 2016 il y a une année. Par exemple :

- Barreau de la Sauge : le budget prévoyait CHF 600'000.- en 2018, CHF 500'000.- en 2019 et CHF 500'000.- en 2020. Le plafond d'endettement ne prévoit lui que CHF 400'000.- en 2021 ce qui signifie qu'il ne se passe rien pendant 4 ans.
- Dénivelé du Lussex : le budget prévoit CHF 500'000.- en 2018, 2 millions en 2019, 2 millions en 2020. Selon le plafond d'endettement, il y a CHF 500'000.- en 2020, soit d'ici 4 ans si tout va bien.
- Le passage inférieur (PI) du Raffort : le budget prévoyait ~1.7 millions en 2019, 2 millions en 2020. Le plafond d'endettement ne mentionne plus rien.
- Réaménagement de la gare : cet objet a été discuté avec la Municipalité il y a plusieurs années dans le cadre de la Commission d'urbanisme. Le budget prévoyait CHF 2 millions en 2019 et 2.5 millions en 2020. Le plafond d'endettement ne prévoit que CHF 500'000.- en 2021.
- Requalification de la RC 401 : le budget prévoyait CHF 340'000 en 2020 et CHF 340'000.- en 2021. Le plafond d'endettement ne prévoit plus rien.

Vu les finances communales, cet état de fait peut se comprendre. Par contre, en considérant tout le travail qui a été fait au niveau de la planification urbanistique, il est inquiétant de voir certaines réalisations reportées dans le temps. Le développement de Pré-Jaquet a été voté et voir le dénivelé du Lussex reporté en 2020 au plus tôt indique qu'il ne sera pas prêt à temps. Il ne sera pas possible, si Romanel doit se développer, de toujours repousser les investissements.

M. le Syndic Daniel CROT tente d'apporter des éléments de réponses aux points soulevés. Les inquiétudes sont légitimes et partagées par la Municipalité. Le plan des investissements est en effet ralenti suite aux dernières informations transmises par le SDT qui remettent en cause la croissance prise en compte au cours des 10 dernières années. Si le barreau de la Sauge a été drastiquement réduit dans le plafond d'endettement, c'est bien parce que les informations transmises indiquent qu'il ne se fera pas pour le moment. La Commune se paiera les investissements qu'elle sera en mesure de s'offrir tout en restant prudente sur la priorisation des investissements. Ce qui devra être fait sera fait, mais selon les moyens à disposition. L'argent qui n'est pas disponible ne sera pas dépensé.

Il y a néanmoins des investissements qui demeureront obligatoires à l'instar du Lussex. Ce dossier crée bien des soucis aujourd'hui, tout doit être repensé depuis le début vu la position de la Commune de Jouxens-Mezery qui demeure inflexible. Des alternatives meilleur marché devront être imaginées pour trouver des solutions au dénivelé et ce, pour ne pas perdre la participation du LEB et de la Confédération. Les engagements pris à ce sujet par la Municipalité envers le Conseil précédent par rapport au développement de Pré-Jaquet seront tenus.

Le PI du Raffort est aussi ralenti et la Municipalité fera ce qu'elle pourra à l'horizon 2021, peut-être pas à la vitesse qui avait pu être imaginée au cours de la dernière décennie.

Concernant la Sauge, sachant que le développement économique ne pourra pas se faire à cet endroit, des mesures ont été prises pour minimiser les effets négatifs en prenant langue avec un propriétaire d'une parcelle située aux Corbes (Pont de Fezelin) et en signant un droit d'emption qui pourrait permettre le développement de petites entreprises à cet endroit.

Il rappelle au Conseil que la Commune avait acheté en son temps de nombreux terrains et avait mené différentes études du côté du Marais pour assurer un développement économique et que ces terrains sont aujourd'hui déclassés. La planification n'est donc pas évidente et ne dépend pas de la seule volonté de la Commune.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI indique qu'il votera le plafond d'endettement puisqu'il ne s'agit que d'un plafond et que sa volonté n'est pas de bloquer à ce stade. Par contre, il a effectué un calcul qui démontre que chaque tranche d'emprunt de 5 millions amortis sur 30 ans amène une charge financière de CHF 200'000.- (3% amortissement + 1% intérêt, soit 4% au total). Il n'acceptera plus à l'avenir de voir dans les préavis des clauses « pris sur la trésorerie courante » ou « sur les crédits qui pourront être utilisés ». Il analysera donc chaque fois la façon dont les amortissements et les intérêts seront payés et sur quels crédits ils seront pris. Et à chaque tranche de CHF 5 millions, il étudiera où les CHF 200'000.- seront pris dans le budget ordinaire. Il n'y aura donc plus que des amortissements comptables, mais une analyse du compte où l'argent sera pris.

M. le Conseiller Daniel DUPASQUIER relève deux points. Le premier est plus technique et il concerne l'annexe 3 qui indique un endettement de quelque CHF 39 millions. Il ne trouve pas la ligne sur le cautionnement de 5.3 millions. Les CHF 39 millions incluent-ils le cautionnement ?

Le deuxième point concerne de savoir si un mandat d'analyse de la situation financière de la commune a été confié à un expert et si ses conclusions, analyses et conseils pouvaient être remis au Conseil ?

M. le Syndic Daniel CROT répond deux fois par la négative, à savoir d'une part que le montant des cautionnements ne figure pas dans les CHF 39 millions selon les directives du département et que d'autre part aucun expert n'a été mandaté pour analyser la situation financière de la commune.

La discussion n'étant plus demandée **le Président Henri PISANI** la clôt.

Le Président Henri PISANI relit les conclusions du préavis et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal n° 05/2016, adopté en séance du 3 octobre 2016 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. De fixer et d'adopter le plafond d'endettement à CHF 39'000'000,- pour la législature 2016-2021
2. De charger la Municipalité de le communiquer au Service des communes et du logement (SCL) pour en prendre acte

VOTE : les conclusions du préavis municipal N° 05/2016 sont acceptées à l'unanimité moins 1 refus.

M. le Syndic Daniel CROT remercie le Conseil pour son vote ainsi que la Commission des finances pour son rapport et Mme la Boursière pour son travail.

8. Préavis municipal N° 06 / 2016 « Réalisation du système d'information (SIT) sur le territoire de Romanel-sur-Lausanne »

M. le Conseiller Philippe NOËL, auteur du rapport de la Commission des finances, lit le rapport à l'Assemblée.

M. le Conseiller Lothar HELM, auteur du rapport de la Commission technique, lit le rapport à l'Assemblée.

DISCUSSION

Le Président Henri PISANI remercie **MM. les Conseillers Philippe NOËL et Lothar HELM** de leur lecture et ouvre la discussion.

M. le Municipal Denis FAVRE présente à l'Assemblée un exemple concret du fonctionnement d'un SIT en prenant exemple sur la commune d'Echichens.

M. le Conseiller Pierre-Alain MEYSTRE souhaite savoir pourquoi le SIT est déployé aujourd'hui et pas plus tard ? Romanel est-elle une commune avant-gardiste ou à la traîne avec un SIT ?

M. le Municipal Denis FAVRE indique que la planification a lieu depuis plus de deux ans et que la nouvelle loi donne un cadre qui permet de le faire. La Commune vient de voter son PGEE. Il subit déjà des mises à jour. Puisque cette thématique va souvent bouger, le SIT permettra d'avoir une vue d'ensemble actualisée. Le faire à l'interne demanderait des compétences en géomatique et il est plus simple pour le moment de les externaliser. Le bureau technique communal sera en charge de contrôler que les modifications sont faites dans le SIT. Par ailleurs, le déploiement d'un SIT dans les communes est une tendance et la plupart font le choix d'externaliser le déploiement.

M. le Conseiller Jean-Claude BUENZLI indique qu'il est convaincu par l'outil. Il souhaite néanmoins savoir où les données seront stockées et comment elles seront sécurisées ?

M. le Municipal Denis FAVRE explique que l'entreprise en charge des travaux fait partie d'une communauté de géomètres qui se charge d'héberger les données. Par ailleurs, beaucoup de données proviennent directement du Canton et elles sont reprises telles quelles.

M. le Conseiller Jean-Claude BUENZLI souhaite savoir ce qu'il advient en cas de faillite de l'entreprise ?

M. le Municipal Denis FAVRE explique qu'une faillite semble peu probable puisque l'entreprise est constituée de la plupart des bureaux de géomètres du Canton. De plus, une clause stipule que la Commune est propriétaire de ses données et qu'elle peut les récupérer quand elle le souhaite et peut ainsi les traiter avec un autre prestataire puisque cela fonctionne avec des logiciels libres.

La parole n'étant plus demandée, **le Président Henri PISANI** clôt la discussion.

Le Président Henri PISANI relit les conclusions du préavis et passe au vote :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 06/2016, adopté en séance du 3 octobre 2016 ;
- ouï le rapport de la commission technique;
- ouï le rapport de la commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- d'accepter le préavis tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de Fr. 274'000,- TTC pour la réalisation du système d'information (SIT) sur le territoire de Romanel-sur-Lausanne ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 420.3316 « Amortissements d'autres dépenses » sur une durée maximale de 10 ans.

VOTE : les conclusions du préavis municipal N° 06-2016 sont acceptées à l'unanimité.

M. le Municipal Denis FAVRE remercie le Conseil pour sa confiance et indique la saisie des données débutera ainsi au début de l'année prochaine.

9. Motions, Postulats, Interpellations

Le Président Henri PISANI informe de la réception d'une interpellation déposée par **M. le Conseiller Pierre PACHE** et contresignée par cinq autres Conseillers ce qui la rend recevable sur le fond et la forme.

Le Président Henri PISANI donne lecture de l'interpellation à l'Assemblée.

Interpellation de M. le Conseiller Pierre PACHE

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,

Préambule

En automne 2015, les bénévoles des groupes régionaux Greenpeace ont écrit aux communes des cantons de Vaud et de Genève afin de leur demander si elles utilisent des pesticides, et de quelle manière.

Le questionnaire portait principalement sur l'utilisation du glyphosate, cet herbicide déclaré «probablement cancérigène pour l'homme» par le Centre international de recherche sur le Cancer.

Constatations

A ce jour, la page du site consacré à cette enquête indique que :

- 36 communes admettent utiliser le glyphosate, 44 communes déclarent ne pas employer de pesticides, dont Lausanne, Epalinges, Renens...
- Romanel, selon le site consulté, n'a pas répondu à cette enquête.

Questions

- Qu'en est-il dans la pratique à Romanel ?
- La Municipalité est-elle sensible à la question ?
- La Municipalité a-t-elle décidé d'une gestion exempte de ces produits en général et du glyphosate en particulier ?
- La Municipalité a-t-elle décidé d'une ligne politique écologique pour infléchir ses décisions?

Je souhaite vivement que Romanel puisse afficher fièrement une conduite écologique responsable et je remercie la Municipalité de bien vouloir éclairer le conseil communal sur ce sujet. » .

Le Président Henri PISANI ouvre la discussion.

M. le Municipal Blaise JAUNIN prend la parole et répond immédiatement à cette interpellation de la façon suivante :

- *Qu'en est-il dans la pratique à Romanel ?*
Les routes et trottoirs ne sont plus traités aux herbicides mais par une balayeuse avec brosses métalliques.

Les places et les chemins pavés ainsi que le cimetière sont traités au moyen d'un produit phytosanitaire à raison de 3 tournées par an. Ce qui représente 9 dl de produit pur contre 9 litres pour une pulvérisation standard comme elle se pratiquait encore voici quelques années

au niveau du traitement des arbres et des plantes contre les ravageurs et les maladies, le premier geste est de laisser faire la nature qui en général fait bien les choses. En l'absence d'amélioration, nous faisons usage de produits écologiques à base par exemple de poivrons. Et si finalement, en tout dernier recours, ces deux méthodes ne fonctionnent pas et que la plante ou l'arbre risquent de dépérir, nous utilisons un produit phytosanitaire

- *La Municipalité est-elle sensible à la question ?*
Oui, et le service des travaux est sensible à la question. Des cours sont d'ailleurs suivis pour sensibiliser et mettre à jour les solutions qui existent ou qui se développent
- *La Municipalité a-t-elle décidé d'une gestion exempte de ces produits en général et du glyphosate en particulier ?*
Oui, et le service des travaux cherche continuellement des solutions applicables pour notre commune. Par exemple, pour les chemins, les places, le cimetière et les bords de routes, un essai sera réalisé l'année prochaine avec un procédé de mousse organique chaude (sous réserve de l'acceptation du budget 2017)

- *La Municipalité a-t-elle décidé d'une ligne politique écologique pour infléchir ses décisions ?*
En réduisant sa consommation de produits chimiques de 9 litres par an à 9 décilitres par an, la commune a déjà produit un effort considérable. L'objectif de la non utilisation de produits chimiques devrait donc être atteint d'ici les 5 prochaines années

En conclusion j'aimerais vous dire que tous nos efforts pour abandonner l'utilisation de produits chimiques confronte le service des travaux et tous ses collaborateurs à un fort problème de mentalité, voire générationnel du « propre en ordre ». Certaines personnes n'acceptent pas de voir des herbes pousser là où, selon elles, elles ne devraient pas pousser. Il y a encore beaucoup de travail pour faire accepter à tous l'abandon des produits phytosanitaires

M. le Conseiller Pierre PACHE remercie la Municipalité pour ses réponses qui lui conviennent tout à fait. Tous ces éléments vont permettre à la Municipalité de répondre à l'enquête sur le site pour indiquer que la Commune est sur la bonne voie.

M. le Municipal Blaise JAUNIN vérifiera s'il est possible de répondre que Romanel n'utilise pas de glyphosate puisque 9dl par an sont encore employés. La question était de savoir quelles communes n'en utilisent pas. Il vérifiera si une réponse intermédiaire peut être donnée.

Le Président Henri PISANI clôt donc ce point puisque plus personne ne souhaite prendre la parole et vu qu'une réponse a été donnée à satisfaction de l'interpellateur.

10. Information des Commissions permanentes au Conseil communal

Mme la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR informe que la nouvelle Commission d'Urbanisme s'est réunie dans une première séance le 20 octobre et qu'elle en a été nommée présidente. Les membres ont proposé un rendez-vous au Municipal en charge qui a été fixé au 21 novembre. En plus de cette séance, le SDNL propose une séance le même jour pour discuter avec les commissions d'urbanisme. La dernière rencontre du genre a été tenue le 1^{er} février 2016. Elle permettra de poser des questions à M. Andriotis par rapport au dénivelé du Lussex ou sur le barreau de la Sauge, d'autant plus que la présentation du SDNL de février 2016 indiquait que ce point était négociable.

Mme la Conseillère Marlyse RUEDI-BOVEY informe que la Commission de gestion s'est réunie une première fois le 17 octobre et qu'elle a été nommée présidente de cette commission.

La parole n'étant plus demandée, **le Président Henri PISANI** félicite les Présidentes élues et clôt ce point.

11. Propositions individuelles et divers

M. le Syndic Daniel CROT donne suite à la lettre de l'EIR lue au dernier Conseil au sujet de la vente de la laiterie. La Municipalité a donné réponse à l'EIR la semaine qui a suivi le Conseil en précisant que les discussions n'étaient pas aussi avancées que cela et que ce dossier est actuellement en suspens.

M. le Municipal Luigi MANCINI explique qu'un convoi exceptionnel va traverser Romanel cette nuit et qu'il s'agit de la livraison du transformateur. Ce convoi va transiter par Lausanne, Renens et va remonter à Cheseaux pour revenir sur la RC en direction de la Blécherette. Ceci provoquera quelques perturbations au petit matin puisque la RC sera fermée.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI informe que le PLR RJC a eu son assemblée générale et que le comité a été complètement renouvelé. M. Thierry Reymond de Jouxten en est le Président. Il a aussi été décidé qu'il restait le porte-parole du RJC au Conseil communal et est donc à ce titre l'interlocuteur pour la Commune de Romanel.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI informe que le GSL s'est réuni pour la fête au village. Il a été demandé de vérifier si les sites pouvaient être maintenus, ce qui n'est pas le cas puisqu'un propriétaire a refusé de mettre sa parcelle à disposition du PLR, expliquant que la commune allait y entreposer des choses. Qui est donc l'interlocuteur au niveau de la commune pour coordonner cela?

M. le Municipal Luigi MANCINI informe qu'il est le responsable au niveau des infrastructures pour la fête au village. Il invite donc le PLR à prendre contact avec lui et pas avec le comité du GSL.

La parole n'étant plus demandée, **le Président Henri PISANI** lève la séance à 21h45 tout en rappelant la tenue de la prochaine séance **le 8 décembre prochain à 19h00 à la Salle Polyvalente de Prazqueron.**

Adopté en séance du

Le Président

Le secrétaire

Henri PISANI

Nicolas SERVAGEON